COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Etaient présents : Carole DEVOS, Bernard HASSELIN, Christel BAILLY, Marc BARSOUM, Gwendoline PUT-LIENARD, Denis PIN, Périne JOUNIAUX, Thomas DIOT, Jacky DISY, Nathalie LOURDAIS, Sylvie MASTALERZ, Pascale BLONDEAU, Alain LELUBRE, Philippe LAURENT, Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Pauline BERTONI,~~ Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~Jocelyn PHILIPPE,~~ Ophélie DUPUIS, Vincent MYSLICKI, ~~Audrey POUCET, Victor LOMBARD, Johan LECERF~~, Sébastien TAVERNE, ~~Manuella GEOFFROY, Clarisse RENOTTE,~~ Océane ODEN.

Absents ayant donnés procuration : Pauline BERTONI procuration à Sylvie MASTALERZ, Jocelyn PHILIPPE pouvoir à Alain LELUBRE, Audrey POUCET procuration à Thomas DIOT, Victor LOMBARD procuration à Bernard HASSELIN, Manuella GEOFFROY procuration à Océane ODEN.

Absent : Johan LECERF.
Excusée : Clarisse RENOTTE.

I-5-2 Nomination du secrétaire de séance.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, monsieur Bernard HASSELIN est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2026.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2026 est adopté.

III-5-4 Modification de la délibération relative aux délégations consenties par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise la modification de la délibération en date du 8 avril 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire pour les points 16-21-22 et 30.

IV-4.2 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et détermination de la rémunération. Art L332-21-1 du CGCT.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise l'ouverture de postes d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et en fixe la rémunération.

V-4.2 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et détermination de la rémunération. Art L332-23, 2° du CGCT.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels pour un besoin saisonnier d'activité.

VI-4-1 Création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise la création d'un poste d' Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet au 1er septembre 2026.

VII-5-7 Convention de mise a disposition aux communes de l'observatoire fiscal de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise madame le Maire à signer ladite convention.

VIII-6-4- Adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire.

IX-6-4 Adoption du règlement intérieur du centre aéré.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal adopte le règlement intérieur du centre aéré.

X-6-4 Présentation et approbation du Projet Educatif du centre aéré communal.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal approuve le projet éducatif du centre aéré communal.

XI-6-4 Adoption du règlement intérieur de la salle des fêtes « Pierre ROCHE ».

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal adopte le règlement intérieur de la salle des fêtes Pierre ROCHE.

XII-7-27 Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

A la Majorité par 22 Voix Pour et 3 Abstentions (M. TAVERNE, Mme ODEN + Procuration), le conseil municipal instaure la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

XIII-7-1 Achat de cartes cadeaux pour les enfants de CM2 qui entrent au collège et achats de kits piscine pour les enfants de maternelles qui passent au CP.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise l'achat de cartes cadeaux et kits piscine pour les enfants scolarisés sur la commune et pour la durée du mandat.

XIV-7-5 Retrait de la délibération n°2026/042 relative au versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE Léon LIEMANS

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal acte le retrait de la délibération 2026/042.

XV-7-5 Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Rousies et l'association Cœur de Sambre Futsal.

A la Majorité par 23 Voix Pour et 2 Abstentions (Mme ODEN + Procuration), le conseil municipal autorise madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cœur de Sambre Futsal.

XVI-7-7 Modification de la délibération n°2026/041 du 29 avril 2026 relative au versement des subventions de fonctionnement aux associations.

A la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Contre (M. TAVERNE, Mme ODEN + Procuration), le conseil municipal autorise le versement des subventions aux associations comme suit :

	Proposées en Conseil municipal du 29/04/2026	Proposées en Conseil municipal du 24/06/2026 après étude du dossier
Association Informatique Rousies	350,00	0,00
AKIDO	400,00	140,00
Amis Roséens	4 500,00	0,00
APE Jaurès	300,00	300,00
APE Langevin wallon	350,00	350,00
APE Pasteur	500,00	500,00
CICER	3 200,00	640,00
Club photo	600,00	600,00
Club Scrabble	350,00	350,00
Les Sportives Roséennes (GEA)	700,00	0,00
Harmonie Municipale	4 000,00	4 000,00
Karaté	2 000,00	1 700,00
La Chanterose	900,00	900,00
La Pêche Carpe d'or	1 600,00	1 600,00
Le Célérifère (Club cyclotouriste)	1 500,00	1 500,00
Cœur de Sambre Futsal	42 000,00	42 000,00
Le Jumelage	600,00	600,00
Tennis	700,00	0,00
Les Eglantines	2 000,00	2 000,00

Les restaurants du cœur	1 000,00	1 000,00
Majorettes Les Rosettes	3 000,00	1 125,00
Musculation barone	1 000,00	1 000,00
Racine et Patrimoine	1 050,00	1 050,00
Rousies Kodokan Judo club	1 500,00	1 100,00
Totaux	**74 100,00**	**62 455,00**

XVII-7-1 Bilan des Acquisitions et des Cessions pour l'exercice 2025.

A la Majorité par 22 Voix Pour et 3 Abstentions (M. TAVERNE, Mme ODEN + Procuration), le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions de l'exercice 2025.

XVIII-7-1 Bilan sur la formation des élus pour l'exercice 2025.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal prend acte du débat sur la formation des élus.

XIX-7-1 Vote du Compte Financier Unique 2026

Le compte financier unique 2025 est arrêté sur le principe qu'une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (L.1612-12). Le vote de l'assemblée enregistré est de 24 abstentions.

XX-7-1 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

A la Majorité par 22 Voix Pour et 3 Abstentions (M. TAVERNE, Mme ODEN + Procuration), le conseil municipal affecte définitivement le résultat d'exploitation 2025.

XXI- 5-2 Mise à disposition d'un local aux élus de l'opposition municipale – Autorisation pour la signature d'une convention de mise à disposition.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour, le conseil municipal autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un local aux élus de l'opposition.

Questions supplémentaires acceptées à l'Unanimité des membres présents :

XXII- Modification de la délibération relative au recrutement des animateurs des centres aérés de juillet et août.

A l'Unanimité par 25 Voix Pour Le conseil municipal autorise la modification de la délibération 2026/072 en date du 12 février 2026 en y ajoutant un poste supplémentaire d'agent d'animation stagiaire.

XXIII--Nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration d'INord.

Messieurs DIOT Thomas et Marc BARSOUM sont nommées à l'Unanimité par 25 Voix Pour, pour représenter la commune au sein de l'organisme INord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Rousies le 24 Juin 2026.
Le Maire, Carole DEVOS.

MAIRIE DE ROUSIES 59 MANDAT 2026